

LE MULTICULTURALISME EN PROCÈS

Isabelle BARBÉRIS et Alain POLICAR

Mialet-Barrault Éditeurs (25/10/2023)

« Le multiculturalisme peut-il être une alternative au modèle républicain d'intégration ?

Isabelle Barberis pointe ses perversions, le soupçonnant de dissoudre l'horizon de sens commun, de concourir à l'enfermement identitaire et s'alarme d'une extension du politiquement correct à la cité tout entière.

Alain Policar considère le multiculturalisme à l'aune de la volonté d'intégration des groupes minoritaires dans des institutions communes, comme une tentative de renouvellement du concept de citoyenneté.

Ce passionnant échange épistolaire, dans le respect scrupuleux de l'éthique du dialogue, constitue un vibrant hommage au débat démocratique ».

Après cette présentation rapide de l'éditeur, je souligne que cette collection rassemble des ouvrages originaux dans leur conception puisqu'ils sont fondés sur la pratique de la controverse argumentée et qu'ils traitent de thèmes importants, tous au cœur des débats citoyens contemporains (un autre livre de cette collection traite de la laïcité en mettant en disputation Jean Barbérot et Nathalie Heinrich d'Allonnes). Cette collection, qui porte judicieusement le nom de « disputatio », est dirigée par Mazarine Pingeot et Sophie Nordmann.

Lettre d'Isabelle Barbéris (la 3^{ème})

« (...) Je vois d'abord dans le multiculturalisme un renforcement du culturalisme par le multi- : une manière de caractériser le sujet par aire culturelle, avec la tentation de l'y réduire. Le multiculturalisme « heureux » connaît sa variante ultralibérale dans le modèle nord-américain et anglo-saxon, taylorien, qui prédit la coexistence heureuse et pacifique des différences, dans l'ignorance les unes des autres. Le multiculturalisme « malheureux », et potentiellement belliqueux, se matérialise dans le « choc des civilisations », qui n'est pas le contraire du versant heureux, mais la conséquence, l'extériorisation ou l'objectivation de ce mode de vie « côte à côte », se retournant alors en « face à face ». L'universalisme consiste selon moi à vivre ensemble au-delà de ses différences ; il se rapproche d'un interculturalisme, un dialogue des cultures et une culture des rencontres, quand le multiculturalisme entretient le « côte à côte » en incitant à vivre dans ses différences : ce qui expose au risque de l'enfermement dans le sensible. Je crois que cela conduit irrémédiablement à la susceptibilité des petites différences. Ce qui nous conduit au cas d'école du voile, et désormais du burquini – l'actualité nous y oblige, ainsi que l'instrumentalisation idéologique et électoraliste qu'en fait cyniquement le maire de Grenoble, Éric Piolle – ancien businessman reconverti dans l'entrepreneuriat identitaire. Si ce sujet est latent et non réglé depuis l'affaire de Creil, c'est qu'il excède le cadre du droit et l'interprétation de notre principe de laïcité, que vous mentionnez. Le droit ne suffit pas à faire société, et, lorsqu'il tend à vouloir se substituer aux relations intersubjectives et à l'éthique de la discussion, c'est un signe de décomposition sociale. Cette judiciarisation ou contractualisation intégrale, pour renvoyer aux travaux d'Alain Supiot, doit nous alarmer sur ce phénomène d'atomisation, qui peut annoncer certains processus de massification. Admettons donc que le burquini soit légal (je pense que ce point n'est pas définitif, mais qu'effectivement les éléments de légalité contre le burquini sont tenus, reposant sur l'hygiène et les règlements de baignade). Cela n'empêchera pas le burquini (ou le voile intégral dans la rue) de fonctionner comme un signe ostentatoire. Et je crois qu'il faut être précis quant à la définition, ici, du régime visuel de

l'ostentation : celle-ci ne se contente pas d'ériger « en effigie » le porteur de signe, de l'iconiser de manière religieuse (cela vaut pour n'importe quel branding, comme l'a bien montré Naomi Klein). En fait, cette dimension narcissique est secondaire par rapport au fonctionnement profond du signe ostentatoire : le signe ostentatoire montre, et dans un second temps désigne (à l'opprobre, à la vindicte), le non-porteur de signe. Le signe extérieur de richesse accuse le pauvre ; le logo et la « griffe » pointent celui qui ne fait pas partie de la bande ; le voile dénonce l'impudeur et la nudité de la femme en cheveux qui dévoile un bout de peau. Le fonctionnement du burquini n'est donc pas religieux parce qu'il renvoie au Coran (à ce sujet, il me semble peu loquace) pas plus qu'à l'islam. Il est religieux compte tenu de sa structure ostentatoire et par voie de conséquence exclusive. J'ajouterais pour finir que le signe ostentatoire comporte une dimension perverse : il s'impose à la vue tout en exigeant de taire ce que l'on voit, autrement dit son protocole – c'est l'intimidation qui se fait passer pour l'intimation de croire. Je vous suis donc volontiers sur les limites de la laïcité pour résoudre ce conflit sociétal qui prend aussi une tournure grotesque et régressive : la piscine publique devient l'allégorie des chantres du multiculturalisme, celle où chacun barboterait et jouerait du bonnet, des palmes, du string et du burquini dans la même eau, chacun avec son affichage identitaire communautaire, ou individuel. On imagine des lignes d'eau pour ceux qui votent Jean-Luc Mélenchon et ceux qui votent Marine Le Pen ! Précisons que les militantes qui réclament l'accès aux bassins en burquini le font justement au nom de l'intégration, au sujet de laquelle vous êtes donc très sceptique, comme votre dernière lettre le confirme. Notre désaccord concernant l'intégration rencontre deux points d'achoppement : le premier réside dans la définition de la différence. Je reconnais dans votre démarche la boussole humaniste qui plaide en faveur de la différence et de l'élan vers autrui. Je m'y reconnais aussi, tant que cet élan ne devient pas une passion et un oubli de soi, bien entendu, donc tant que l'amour de la différence ne se retourne pas en négation de l'altérité. Or c'est ce paradoxe que me semble incarner l'allégorie de la pataugeoire multiculturaliste, symbole à la fois de juxtaposition et de liquéfaction. Le burquini en tant que signe ne peut être scindé : signifier une chose hors de France (le sexisme et l'oppression des femmes) et une autre à l'intérieur des piscines hexagonales (l'émancipation et le barbotage joyeux dans la même eau). Un signifiant peut évoluer dans le temps, mais il est plus difficile de lui prêter des sens contraires en fonction de l'aire géographique, qui plus est à l'heure de la globalisation. Le second endroit de friction est plus délicat pour moi, car vous êtes bien plus savant sur le sujet : je crois que notre discorde porte sur l'échelle de citoyenneté, que pour ma part j'associe à la Nation, plus par limite que par conviction. Votre travail sur le cosmopolitisme indique en effet une réflexion sur une citoyenneté universelle qui recouvrirait l'universalité de la condition humaine. Je vous admire de penser à cette échelle, à une époque où ces grands cadres universalistes héritiers de la Première Guerre mondiale et de la SDN sont en état de coma. Sans avoir comme vous travaillé sur le cosmopolitisme, je suis de ceux qui pensent que l'universalisme, loin de ses définitions étroites, se situe d'abord à échelle globale : c'est l'égal accès aux ressources essentielles (l'eau, les soins, l'éducation). Or le multiculturalisme tend à folkloriser l'universalisme, à n'en faire qu'un événement de la pensée humaine parmi d'autres, une expression culturaliste... C'est là son défaut, son danger, que le multiculturalisme partage avec les « nouvelles droites » qui, elles aussi, culturalisent l'universalisme. Or l'universalisme n'est pas qu'une affaire de petit village gaulois ; ce n'est pas non plus un « point de vue » ignorant de quel processus de domination inconscient il serait le nom, ignorant son pouvoir oppresseur : c'est là confondre universalisme avec hégémonie. Il se trouve que je viens de m'infliger un récent film du metteur en scène suisse Milo Rau, *Le Nouvel Évangile*, qui reprend tous les codes religieux du wokisme en plus d'être une purge multiculturaliste trahissant la pensée de Pasolini ; je pense donc que la transition est toute trouvée, cher Alain, vers nos prochains échanges ! ».

La lettre suivante d'Alain Policar (la 4^{ème})

« (...) Je vais donc essayer de préciser le multiculturalisme que je défends. C'est nécessaire, parce qu'il peut être compris de multiples façons. Steven Lukes, dans une typologie canonique, distingue les communautariens au sens large et les communautariens au sens étroit. Cette distinction concerne l'attitude face au libéralisme. Les communautariens « étroits » sont des antilibéraux durs, autrement dit des communautaristes, dans l'acception fortement péjorative du terme, dont le but est de créer et protéger des communautés fondées sur des cultures de reconnaissance strictement définies. En revanche, les

communautariens « larges » insistent sur le fait que les sociétés libérales, comme toute autre société, ont besoin de liens qui les tiennent ensemble, produisant autocontrainte, engagement mutuel et vertu publique. Ces derniers se soucient de problèmes tels que la constitution sociale du sujet, et le statut incarné et concrétisé de la personne ; autrement dit, ce sont des auteurs qui défendent une conception de l'intégration différente de celle cherchant à assimiler pour égaliser. Il est donc infondé de les confondre avec les partisans d'une vision ethno-culturelle du lien politique. Restituer à l'égal sa différence, tel est le projet multiculturaliste, destiné en définitive à aller plus loin dans l'instauration de l'égalité que n'était parvenue à le faire la solution républicaine classique. L'histoire de ces deux dernières décennies peut être interprétée comme le passage de la problématique de l'identité vers celle de la diversité. Le meilleur du projet multiculturaliste (mais je vous accorde que ce n'est pas nécessairement sa pente naturelle) me semble être sa contribution à ce qu'Alain Renaut nomme la « décolonisation des identités ». Réussir la décolonisation des identités, ce n'est pas, écrit-il, viser la « soumission du divers à l'identique ». C'est au contraire autoriser simultanément la promotion de la diversité et la perception de notre humanité commune : semblables mais divers, divers mais semblables. C'est dans la distinction proposée par Édouard Glissant entre créolité et créolisation que l'on perçoit pourquoi le paradigme de la diversité rompt avec la problématique identitaire : « Je suis tout à fait contre le terme de créolité. [...] Je crois que l'idée de créolisation correspond mieux à la situation du monde. C'est l'idée d'un processus continu capable de produire de l'identique et du différent. Il me semble que la créolité érige le multilinguisme ou le multiethnisme en dogme ou en modèle. Comme je suis contre les modèles, je préfère le terme ouvert de créolisation à cette espèce d'essence ou d'état auquel renvoie le terme de créolité. » Cette cruciale distinction permet de poser les conditions d'un universalisme ouvert à la diversité, tout en évitant le piège du différentialisme. À la créolité comme essence, on substitue une identité-relation, non substantialisée. Dès lors, le métissage culturel apparaît « comme l'une des conditions d'une combinatoire du Même et du Divers qui ne dissolvent pas la diversité² ». Il ne me semble ni souhaitable ni réellement possible de traiter les individus dignement tout en mettant entre parenthèses ce par quoi ils ne sont pas interchangeables. La perspective d'Alain Renaut, dont je me sens proche, sans adhérer au multiculturalisme normatif, se tient éloignée d'un certain républicanisme français qui n'a pas su voir que les revendications différentialistes n'étaient le plus souvent que la réponse (mauvaise, cela va sans dire) d'un processus pervers d'assignation identitaire par lequel la majorité érige certaines différences en signe d'altérité objective, les transformant ainsi en source de domination pour les minoritaires. Je me propose, dans la perspective que je viens d'esquisser, de montrer que les mesures d'action compensatoire non seulement ne remettent pas en cause les principes fondamentaux du libéralisme politique, mais sont parfaitement justifiables dans les termes de celui-ci. Ce sera pour notre prochain échange ».